Charte des Éditions L

Mise à jour Avril 2025

Les éditions L sont une maison d'édition associée à une plateforme web : https://www.editions-l.fr

Elle sont géré par l'association loi 1901 '**LABL**' à but non lucratif dont l'adresse est : 67 rue des quatre ruelles, 93100, Montreuil. France.

Missions

- Proposer aux auteur-es des outils qui permettent l'édition, la publication et la diffusion de manuscrits jusqu'à la publication en version numérique et en version « impression à la demande ».
- Proposer aux auteur-es et responsables de collections des outils qui permettent de fédérer des lecteur-es autour des manuscrits et publications, à la manière d'un réseau social .
- Proposer des options qui permettent d'autonomiser les auteurs et responsables de collections sur les aspects suivants :
 - Le bénéfice des ventes des publications, minoré des frais de transport, frais de l'imprimeur et frais de gestion de l'association étant reversé en totalité aux auteur-es.
 - Choix de la licence de diffusion de chaque manuscrit (copyright ou copyleft).
 - Les auteur-es des manuscrits en cours (donc non terminés) gardent la propriété des droits sauf en cas de publication finale dans le cadre des éditions L, auquel cas la durée est de 5 ans.
 - Une signature de contrat anticipée dès la création du manuscrit sur la plateforme est possible, auquel cas la propriété des droits débute à la date de la signature du contrat.
- Proposer tout les outils qui permettent la publication : paiement en ligne automatisé, création d'isbn pour publication, génération des versions aux formats epub et pdf, génération bon de commande, facturation, suivi processus d'impression... l'objectif étant d'avoir la chaîne complète d'édition.

- Proposer des événements publics afin de diffuser les œuvres via des lectures, débats, performances...

Fonctionnement

A ce jour, la plateforme est structuré autour de quatre entités.

Les auteur-es et leurs manuscrits/publications

Il/elle est sélectionné par un responsable de collection ou via l'appel à manuscrit ouvert à tous qui est disponible sur la plateforme web et qui fait l'objet d'un vote collectif d'un comité composé de l'ensemble des auteur-es et responsables de collections des Éditions L.

Une fois un auteur-e et son manuscrit sélectionné par un responsable de collection, il a accès à un éditeur en ligne pour la mise à jour de son manuscrit ainsi qu'à plusieurs options-paramètres (choix de la licence, texte de 4ème de couv...). En retour, les auteur-es sélectionnés doivent s'inscrire en tant que membre adhérent de l'association LABL et de ce fait, participer à la vie de l'association (cotisation annuelle, réunions, salons..).

Dasn le cas d'une inactivité prolongée sur un manuscrit en cours (supérieure à 6 mois), les Éditions L ont la possibilité de supprimer le compte de l'auteur ou le manuscrit cité aprés concertation avec l'auteur.

Les responsables de collections/nouvelle collection

Il/elle est sélectionné par le responsable des Éditions L ou via l'appel à proposition d'une nouvelle collection disponible sur la plateforme web et accessible uniquement aux auteur-es des Éditions L (c'est à dire qu'un auteur des éditions L peut proposer de devenir responsable de collection).

Les responsables de collection de la plateforme web doivent s'inscrire en tant que membre adhérent de l'association LABL et de ce fait, participer à la vie de l'association (cotisation annuelle, réunions..).

Les lecteur-trices.

Pour devenir lecteur-trice, il suffit de s'inscrire gratuitement sur la plateforme web . Il/elle a alors accès gratuitement à l'ensemble des collections/manuscrits en cours. De plus, un formulaire lui permet de proposer un manuscrit à la communauté des auteur-es et responsables de collections, qui fera l'objet d'un vote collectif et d'un vote final par l'éditeur pour acceptation ou pas.

Le responsable des Éditions L.

Il est en dialogue avec les responsables de collection et les auteur-es de ses propres collections. Il veille au bon fonctionnement de la plateforme et à l'organisation des Éditions L.

Règles de fonctionnement des Éditions L.

En acceptant cette charte, vous acceptez de facto les règles suivantes :

Manuscrits/comptes utilisateurs

- Le contenu des manuscrits en cours reste l'appartenance des auteur-es, c'est à dire qu'un-e auteur-e a le droit, tant qu'il n'est pas publié aux Éditions L (publication finale), de disposer de son texte à d'autres fins (autre éditeur...), sauf dans le cas d'une signature anticipée d'un contrat d'édition avec les Editions L.
- L'auteur-e est responsable du contenu de ses manuscrits, tant au niveau juridique que moral. L'association LABL et les Editions L se désengagent de toute responsabilité juridique en cas de protestation ou procédure déclenchée à l'encontre de l'auteur-e et de ses manuscrits.
- Les éditions L et l'association LABL se réservent le droit de supprimer de la plateforme web le manuscrit/texte d'un-e auteur(e) qui déroge aux règles de bon fonctionnement du site web ou qui aurait reçu une plainte pour plagiat ou contenu illicite aux yeux de la loi existante (pédo-pornographie, haine raciale, ...) ou à caractère diffamatoire envers une personne physique ou morale.
- Les éditions L et l'association LABL se réservent le droit de supprimer le compte d'un lecteur-trice ou d'un-e auteur-e ou d'un responsable de collection qui ne correspond pas à sa ligne éditoriale ou qui déroge aux règles de bon fonctionnement du site web ou aux éléments cités précédemment.
- Il est interdit de copier, changer, vendre ou diffuser les contenus des manuscrits en cours sans l'autorisation de l'auteur-e sauf dans le cas d'un manuscrit mis sous le régime du copyleft (Licence Art Libre).
- Le lecteur n'a pas l'autorisation de diffuser, vendre, partager la version numérique du manuscrit en cours téléchargé sauf dans le cas d'un manuscrit mis sous le régime du copyleft avec la Licence Art Libre.
- Un auteur(e) peut basculer son manuscrit 'en cours' en mode privé. Celui devient de facto invisible en lecture aux lecteur-e-s pendant une durée indéterminé. L' auteur-e n'a aucune obligation quant à la visibilité de son manuscrit.
- Chaque auteur-e d'une collection donnée a accès automatiquement au suivi des manuscrits en cours des auteurs de même collection.

• En retour, ses manuscrits sont proposés aux autres auteurs de la même collection en suivi et donc en accès gratuit.

Membre de l'association LABL/cotisations/dons

- Un-e auteur-e ou responsable de collection qui est accepté par les Éditions L, doit être, de facto, membre adhérent de l'association LABL. Un formulaire d'inscription est disponible sur la plateforme web et permet, notamment, de régler une cotisation annuelle de membre adhérent. A ce jour, le montant s'élève à 20 euros par an, révisable à chaque début d'année.
- Un formulaire disponible sur la plateforme web permet d'être membre donataire. Le montant est libre.

Le vote de manuscrits entrants

Un formulaire permet à chaque lecteur-trice de proposer un manuscrit aux Editions-L. Ce manuscrit fait l'objet d'un vote collectif. Ainsi, chaque auteur et responsable des Éditions L peut voter pour ou contre l'acceptation du dit manuscrit sur le principe d'une voix par personne. A la fin d'une période (de 45 jours actuellement), une décision finale est prise sur l'acceptation ou non du dit manuscrit par l'administrateur des Éditions L.

L'appel à collection

Un formulaire de proposition de collection est disponible pour les auteur-es des Éditions L. Il explicite les conditions pour proposer une collection. Le choix est fait en concertation avec le responsable des Éditions L et l'auteur-e en question.

Passage en publication d'un manuscrit en cours

Un manuscrit 'terminé' est potentiellement candidat à publication.

La taille du manuscrit doit être de 50 pages minimum pour une publication en mode 'print'.

Une concertation entre le responsable de collection et l'éditeur permet de valider un passage en publication. L'éditeur se voit le droit de refuser ce passage, et ce, quelque soit la raison (économique, quota de manuscrits publié dans l'année dépassé...).

Une fois un manuscrit terminé, c'est à dire corrigé et vérifié dans sa mise en page pour la génération d'un BAT (Bon à tirer) pour l'imprimeur, l'auteur-e, en concertation avec le-la responsable en informe l'éditeur, qui vérifie à nouveau l'ensemble des élément et 'bascule' le manuscrit en mode 'publication'. En mode publication, le manuscrit est proposé dans la boutique de la plateforme en mode Achat.

Entre l'éditeur et l'auteur-e est alors établi un contrat d'édition (sauf cas où la contrat a été signé à l'origine de la création du manuscrit) qui stipule les conditions d'édition (droits d'auteur, durée de conservation des droits, règles de reversement des bénéfices, création isbn, dépôt légal..)

Une fois le passage en publication et à l'achat, l'auteur s'engage à fournir 3 exemplaires imprimés aux Éditions L et ceci à des fins de communication et de constitution d'une archive générale des Éditions L. Un exemplaire imprimé parmi ces 3 exemplaires sera envoyé par l'éditeur au dépôt légal de la bnf. Le dépôt pour les versions numériques se fera en ligne sur le site internet du dépôt légal de la bnf. De plus, l'auteur distribuera 2 exemplaires à son responsable de collection (ou un autre nombre selon accord réciproque entre l'auteur et le responsable de collection).

L'achat et l'impression d'un livre

Quand un utilisateur commande un livre, il a le choix entre la version numérique ou un package composé des deux versions (numérique + print), la version numérique étant offerte.

<u>Version numérique</u>: l'auteur décide du prix de la version pdf /epub. Le montant est reversé à l'auteur-e, minoré de frais (frais bancaires et frais de gestion). Ce prix est indiqué en 4 ème de couverture du livre.

Version 'print' : Le prix final est calculé de la façon suivante :

- Nombre de copies
- ✔ Frais de fabrication demandés par l'imprimeur.
- Frais de Livraison
- ✓ Options d'impression (type papier, type couverture, couleur ou n&b...)
- ✔ Frais de gestion: 20 % du prix de fabrication va à l'association pour règlement des divers frais de gestion (frais bancaires, frais paiement en ligne, hébergement ...).
- ✔ Revenus pour l'auteur = 80 % du prix total de fabrication

Exemple (prix indicatifs):

Un livre est commandé sur la plateforme :

Nbre de copies: 1

Frais de fabrication : 5 euros Frais de livraison : 5 euros

Frais de gestion pour l'association : 20 %*5 euros = 1 euro.

Revenu pour l'auteur : 80 %*5 euros = 4 euros.

Prix total pour l'acheteur : 15 euros

Une estimation en temps réel du prix final est proposée à l'acheteur, qui passe ensuite au paiement et au suivi d'impression jusqu'à la livraison (rubrique du menu/commandes.)

À ce jour, le prestataire d'impression et d'envoi par la poste est : Lulu, Inc. 450 W. First Street Morrisville, NC 27560 États-Unis

De façon régulière, les bénéfices des ventes des livres d'un auteur-e son reversés aux auteurs-e-s par l'association LABL sur facturation de l'auteur et selon le calcul vu précédemment.

Lorsqu'il commande des impressions de son livre sur la plateforme, l'auteur accède aux prix coûtant (minus les 20 % de frais de gestion + frais de transport + frais de fabrication imprimeur).

(Dans notre exemple, le prix d'achat pour l'auteur sera donc de : 5+5+1 = 11 euros)

Un système de bon de réduction est à la disposition des auteurs pour proposer leurs livres au prix qu'ils paieraient eux même pour l'achat de leurs livres.

Un auteur qui imprime une série d'un de ses livres et qui les vend par un autre canal de vente touchera 100 % du prix de vente de ces exemplaires, sachant que ce prix correspond au prix imprimé en 4 ème de couverture qui est décidé par lui même). Ce prix diffère du prix de vente en ligne (puisqu'il faut ajouter dans ce cas les frais de transport et les frais de gestion...).

Dans le cadre de campagne de vente par d'autres diffuseurs (librairies, autres plateformes..), il sera pris en compte la commission de ces diffuseurs dans le bénéfice final reversé à l'auteur.

Droits d'auteur

Dans le cadre d'un manuscrit en cours sans signature de contrat préalable, les droits de propriété intellectuels restent aux auteurs.

Dans la cadre d'une publication avec enregistrement au dépôt légal au nom des Editions L, les droits sont de 5 ans, quelque soit la version (print, numérique).

Dans le cadre d'une licence Art libre, les droit se réfèrent aux conditions de la licence cités sur le site web : Artlibre.org avec mention :

Copyleft: cette œuvre est libre, vous pouvez la copier, la diffuser et la modifier selon les termes de la Licence Art Libre.

L'association LABL

Elle est l'entité morale qui encadre et gère les Éditions L. Elle est à but non lucratif loi 1901.

Son rôle est:

- De gérer la plateforme web : www.editions-l.fr
- De gérer les différentes cotisations issus des membres adhérents, donataires ainsi que les potentielles subventions reçu par l'association dans le cadre des ses activités.
- De gérer la répartition et redistribution des flux financiers issus des ventes des publications...
- D'organiser les événements publics, ateliers, salons, réunions autour des activités des Éditions L.